



Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal
de la commune de FAUGUERNON
du mardi 11 février 2025

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal de la commune de Fauguernon du mardi 11 février 2025

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 11 février 2025 sous la présidence de M. Patrick FLAMAND, Maire.

Présents : M. Claude Guesdon, 1er adjoint, Mme Anne Duruflé, 2ème adjointe, M. Denis Besnier, M. Christophe Gentil, M. Remy Guillotin, M. Philippe Gurrey, Mme Marie-Claude Huby, M. Jean-Paul Malfilâtre conseillers.

Absente, excusée : Mme Dominique Gautier qui a donné son pouvoir à Mme Marie-Claude Huby

Secrétaire de séance : Anne Duruflé

La séance est ouverte à 18h00.

M. Cyril Gouty, maître verrier à Corneilles, a été invité par le Maire au conseil municipal pour présenter le projet de création, dans l'église Saint Regnobert, d'un vitrail à la mémoire de Sylvie Leboulenger décédée en août 2024, projet réalisé à la demande de M. Claude Leboulenger, son père, maire de Fauguernon de 1987 à 2008 et entièrement financé par ses soins. Il devrait être posé dans le courant du mois de décembre.

M. Cyril GOUTY se retire.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour pour y inscrire ce nouveau point.

Vote favorable à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1) Délibération 01/2025 : Annulation de la taxe foncière sur les logements vacants. La taxe annuelle sur les logements vacants est inscrite à l'article 232 du Code général des Impôts. Il n'est donc pas question d'envisager une annulation de cette taxe. Le village de Fauguernon apparaît sur la liste des villages concernés comme tous les villages alentour car il est situé dans une zone tendue, avec un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements.

Délibération sans objet

2) Délibération 02/2025 : Autorisation pour la demande de subvention pour les travaux d'ouverture de la baie dans la sacristie.

Le Maire présente trois devis pour les travaux de maçonnerie et la création d'un vitrail puisque les demandes de subvention adressées à la DRAC, à l'Agglomération et à la Fondation du Patrimoine doivent présenter un budget prévisionnel chiffré des dépenses et des recettes.

M. Guillotin déclare qu'il n'est pas question d'aborder ce sujet puisqu'il n'y a pas eu vote d'une délibération sur l'opportunité de ces travaux dans la sacristie. Le Maire rappelle que ces travaux ont déjà fait l'objet de nombreux échanges au sein du conseil municipal et peut-être même de délibérations qu'il recherchera pour les soumettre pour information aux conseillers municipaux.

Après discussion, il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour sur les travaux à mener dans la sacristie, soit la délibération 02/2025

10 voix pour, une abstention

2) Délibération 02/2025 : De l'opportunité des travaux dans la sacristie à mener pour l'ouverture de la baie et la création d'un vitrail

7 voix pour, 3 contre

3) Délibération 03/2025 : Autorisation pour la demande de subvention

Les devis sont à nouveau présentés aux conseillers municipaux qui retiennent les moins chers, soit Pierre et Patrimoine de Falaise pour les travaux de maçonnerie et l'atelier Gouty de Cormeilles pour le vitrail, étant entendu qu'il n'est pas question aujourd'hui de s'engager définitivement. Rien ne sera signé avant l'obtention des différentes subventions.

9 voix pour, 1 contre

4) Délibération 04/2025 : commande de pierre pour les travaux dans l'église

Il est prévu de commander 2m³ de pierre pour environ 3 000 €

Vote favorable à l'unanimité

5) Subvention au lycée professionnel Victorine Magne

Le maire propose de faire un don de 500 € au lycée en guise de remerciements pour tout le travail accompli par les élèves.

Vote favorable à l'unanimité

6) Délibération 06/2025 : commande de cailloux pour l'entretien des fossés

Le Maire propose de drainer et curer les fossés route du Fief l'Epec au niveau du haras et route de la Forge au niveau de chez M. Tougard, en répandant des cailloux dont l'achat s'élève à 2214 € TTC.

M. Guillotin demande pourquoi l'on ne ferait pas appel à des professionnels et conteste la pratique du bénévolat qui enlève du travail aux entreprises. Il considère que le bénévolat a fait preuve de ses limites sur le parking, en contrebas de l'église, puisqu'aujourd'hui le talus qui le borde, fragilisé par l'eau pluviale, s'est éboulé.

Le Maire rappelle que les travaux avaient été approuvés par la DDT.
Le débat est clos par l'appel au vote

8 voix pour, 2 contre

7) Délibération 07/2025 : Location de matériel (pelleteuse et rouleau) pour l'entretien des fossés et achat de fioul

Les travaux envisagés demandent une semaine de travail

Le coût de location de la pelleteuse s'élève à 2790 € pour une semaine et l'achat du fioul à 900 €.

Et pourquoi ne pas faire appel à des entreprises ?

Le maire informe qu'il a demandé des devis aux entreprises Colas, Varin TP et TP Viquesnel qui n'ont pas répondu.

Il est décidé de redemander un devis à M. Viquesnel et à d'autres entreprises. La délibération est soumise au vote même si la décision sur l'attribution des travaux reste ouverte

7 voix pour, 2 contre, 1 abstention

8) Délibération 08/2025 : Participation aux frais de carburant de M. Jocelyn Guesdon pour l'entretien des chemins ruraux.

Le Maire propose de dédommager J. Guesdon à hauteur de 250 €

Vote favorable à l'unanimité

9) Délibération 09/2025 : Choix du prestataire pour l'entretien annuel des espaces verts

Le Maire présente un seul devis, celui de l'entreprise Papin de Saint-Philbert-des-Champs, Kevin Paysage du Breuil en Auge, n'ayant pas répondu à la demande de la mairie. L'entreprise Papin était en charge, en 2024, de l'entretien des espaces verts et le maire considère qu'elle a donné pleinement satisfaction. Le devis pour 2025 s'élève à 6 154 €

Vote favorable à l'unanimité

10) Délibération 10/2025 : demande de tournage d'un film sur la commune

Un film sur Fauguernon a été tourné en 2003 à l'initiative de la Communauté de Communes Moyaux Porte du Pays d'Auge.

La demande émane de l'association pour la sauvegarde du patrimoine de Fauguernon et concerne le tournage sur les lieux publics, soit dans l'église (intérieur et extérieur), à la mairie et dans les chemins ruraux.

Vote favorable à l'unanimité

11) Délibération 11/2025 : Création d'un vitrail commémoratif dans la nef par l'atelier Gouty

Le projet a été présenté par le maître verrier, Cyril GOUTY, avant la réunion du conseil municipal

Vote favorable à l'unanimité

Philippe Gurrey quitte la réunion à 20 heures

Questions diverses :

- Le Maire annonce qu'il a reçu un courrier signé de M et Mme Jacques Besnier le 12-01-2025 demandant l'intervention de la mairie pour assurer un bon écoulement des eaux pluviales sur son territoire. Suite à cette lettre, le maire informe qu'à sa demande, l'entreprise Bouillet de Lisieux est venue déboucher une buse chez Jacques Besnier, intervention prise en charge par la commune. Il a pris rendez-vous le 17 février avec Mme Fabienne Vandestienne, directrice de l'Agence routière de Saint-Pierre-en-Auge en vue d'examiner la situation au croisement du chemin des Courts-Sillons et de la route du Fief l'Epec et proposer des solutions pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales. Denis Besnier considère qu'il suffirait d'enlever la grille qui se trouve au milieu du chemin des Courts Sillons pour régler le problème. Il signale également à Anne Duruflé le problème posé par les frênes de sa haie qui penchent sur la Route de la Forge. Il conviendrait de les couper.

Par ailleurs, le Maire annonce qu'il rencontre le 13 février le président du Bassin Versant de la Touques pour demander une révision de la taille du bassin de rétention des eaux pluviales au croisement de la D263 et de la route la Forge car ses dimensions ne correspondent pas à celles qui avaient été validées.

- Le Maire annonce que M. Bernard Martin, propriétaire de la parcelle où il avait été envisagé d'installer le point de collecte des déchets, a mis ce terrain en vente au prix de 15 000 €. D'une part, le prix proposé est trop élevé et d'autre part, l'Agglomération, ayant déclaré que la parcelle est située en zone naturelle, dans un espace boisé classé, il est exclu, tant que ce statut est en vigueur, de réaliser ce projet en l'état. La Mairie a envoyé un courrier à l'Agglomération plaidant pour la révision de ce statut, resté sans réponse. Un courrier de relance est prévu.

- Il est question d'enterrer la ligne EDF qui traverse le bois de Combray, à l'origine de nombreuses coupures de courant.

- L'Agglomération signale que différentes fosses septiques à Fauquernon ne sont pas aux normes

- Le Maire signale que le SDEC facture la commune pour 26 foyers, soit 734 € alors qu'elle n'en compte que 18.

M. Christophe GENTIL conteste la rédaction du compte-rendu du dernier conseil municipal sur deux points, un premier point sur les anciens qui n'a pas été mentionné et un deuxième point sur le QR code de l'église qu'il n'a pas demandé. Il a demandé si un accès au WIFI de la Mairie était envisageable en fonction du fonctionnement de l'externalisation de ses données.

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Patrick FLAMAND

